

# Stationnement payant étendu : ça bascule ce samedi

 2 min

Les zones vertes et oranges s'étendent à partir du samedi 2 novembre. Rappels pratiques de ce qu'il faut savoir avant de se garer en surface dans le centre-ville.

Communiquée par la Ville il y a une quinzaine de jours, l'extension du stationnement payant en surface en centre-ville entre en service ce samedi 2 novembre. Une trentaine de nouveaux horodateurs ont essaimé un peu partout en ville, matérialisant la bascule au payant, là où se garer était jusqu'ici gratuit. Le marquage au sol a également fait son apparition au fil des derniers jours.

Les nouvelles zones vertes (stationnement favorisant la longue durée) englobent le quartier des Quatre ponts, les secteurs de la rue Paul-Bousquet et du commissariat, les artères attenantes au quai d'Orient, ou encore le bas du Quartier Haut (rues Pascal, du Palais, Ribot). Concrètement, cette zone s'étend largement, pour passer de 1 404 à 2 115 places. « Cette extension permettra de limiter le stationnement de "voitures ventouses" qui occupent une place sans limite, au détriment des résidents », s'est déjà justifiée la Ville.

## **18 € par mois en zone verte pour les résidents**

Deux lieux passent aussi en zone orange (courte durée, donc moins avantageux) : la partie "haute" de la rue Paul-Bousquet, et le quai de la Consigne. Un dernier quartier où les riverains ont remis, mercredi, une pétition en mairie afin de faire connaître leur indignation (notre édition de jeudi). Côté abonnements, le tarif pour les résidents sétois est fixé à 18 €/mois (ou 200 €/an) en zone verte. Le tarif artisan est à 42 €/mois, tout comme l'abonnement non-résident. Par ailleurs, le

